



16 février 2021

(21-1310)

Page: 1/4

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD¹

ROYAUME DE BAHRÉÏN

La notification ci-après, dont la première version a été reçue le 15 octobre 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Royaume de Bahreïn.

	Catégorie	Détails de la notification
1	Membre notifiant	Royaume de Bahreïn
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Règlement technique du Royaume de Bahreïn sur les lampes à usage domestique non dirigées
3	Date de publication	5 mars 2015
4	Date d'entrée en vigueur	6 septembre 2015
5	Adresse du site Web/publication officielle de la nouvelle réglementation/procédure	Site Web de la Commission de la législation et des avis juridiques: http://www.legalaffairs.gov.bh Décret ministériel n° 3 de 2015 concernant les prescriptions relatives aux lampes à usage domestique non dirigées: http://www.legalaffairs.gov.bh/Media/LegalPDF/RCIN0315.pdf
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui. (Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.) <input type="checkbox"/> Non.
7	Type de notification	<input checked="" type="checkbox"/> a) Nouvelle réglementation/procédure ² concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) <input type="checkbox"/> b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: _____; (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)
8	Liste des produits soumis à licences	Voir l'annexe ci-jointe
9	Nature du régime de licences	Automatique: <input type="checkbox"/> Non automatique: <input checked="" type="checkbox"/>

¹ Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

² Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Détails de la notification
10	Objectif administratif/mesure appliquée	a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique; b) <input type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement; c) <input type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché; d) <input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses; e) <input type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (<i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i>); f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires); g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale; h) <input checked="" type="checkbox"/> Autre: Économies d'énergie et amélioration de la qualité de l'environnement.
11	Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes	Ministère/autorité et département: Electricity and Water Authority / Electricity and Water Conservation Directorate Adresse: Building: 83, Road: 3941, Block: 339, Umm Al Hassam – Manama Site Web: http://www.ewa.bh Téléphone: +97317991472 – +97317991462 Courrier électronique: ecs@ewa.bh
12	Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité	Ministère/autorité et département: Ministry of Industry, Commerce and Tourism/Testing and Metrology Directorate Adresse: Manama – Sea Front – Financial Harbour Gate – 3rd Floor, Road Number: 4626 Site Web: http://www.moic.gov.bh Téléphone: +97317574871 Courriel électronique: bsmd@moic.gov.bh
13	Durée d'application prévue de la procédure de licences	En cours
14	Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC	Adopter des prescriptions à l'importation des lampes à usage domestique non dirigées et déterminer les procédures d'évaluation de la conformité que les fournisseurs doivent respecter lors de la présentation et de la mise sur le marché des lampes à usage domestique non dirigées dans le Royaume de Bahreïn, ce qui a aussi été fait pour garantir l'efficacité énergétique.

	Catégorie	Détails de la notification
15	Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)	<p>a) <input type="checkbox"/> Abrogation</p> <p>b) <input type="checkbox"/> Suspension</p> <p>c) <input type="checkbox"/> Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:</p> <p><input type="checkbox"/> produits visés;</p> <p><input type="checkbox"/> objectif administratif;</p> <p><input type="checkbox"/> caractère automatique ou non automatique;</p> <p><input type="checkbox"/> durée d'application de la procédure de licences;</p> <p><input type="checkbox"/> modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur;</p> <p><input type="checkbox"/> conditions de recevabilité des demandeurs;</p> <p><input type="checkbox"/> point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité;</p> <p><input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes;</p> <p><input type="checkbox"/> documents requis (y compris le formulaire de demande);</p> <p><input type="checkbox"/> délai de présentation de la demande;</p> <p><input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) délivrant les licences;</p> <p><input type="checkbox"/> délai de délivrance d'une licence;</p> <p><input type="checkbox"/> droit de licence/redevance administrative;</p> <p><input type="checkbox"/> versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables;</p> <p><input type="checkbox"/> droits/procédures de recours;</p> <p><input type="checkbox"/> durée de validité de la licence;</p> <p><input type="checkbox"/> autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.);</p> <p><input type="checkbox"/> prescriptions en matière de change;</p> <p><input type="checkbox"/> autre: _____ (veuillez préciser).</p>
16	Veuillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)	

ANNEXE**Liste des produits soumis aux procédures de licences:**

N°	Désignation des produits	Code SH (8 chiffres – édition de 2017)
<i>Lampes à usage domestique non dirigées</i>		
1	Halogènes, au tungstène	85392100
2	Autres lampes, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V	85392200
3	Autres	85392900
4	Fluorescents, à cathode chaude	85393100
5	Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique	85393200